

DELTA IE – Volet Export et SDS

Prolongation de la période de transition

Montreuil, le 4 février 2026.

La période de transition, durant laquelle les opérateurs peuvent réaliser leurs formalités d'exportation et de sortie dans DELTA IE – Volet Export / SDS et dans DELTA G-X / ECS, est prolongée afin de permettre :

- la stabilisation du nouveau système, aussi bien sur le stock (rattrapage des mouvements non apurés depuis le 4 novembre 2025) que sur le flux ;
- une meilleure appropriation des règles découlant de la mise en œuvre informatique du code des douanes de l'Union (CDU).

La fermeture du dépôt des déclarations d'exportation dans les systèmes historiques sera effective une fois ces deux conditions réunies.

Il est rappelé que, durant la période de transition, les opérations d'exportation réalisées dans DELTA G ou DELTA X mentionnant un bureau de sortie dans un autre État membre de l'UE doivent utiliser la solution de contournement explicitée dans la notice du 11 décembre 2025.

La plupart des supports permettant à l'ensemble des opérateurs de basculer dans DELTA IE – Volet Export sont disponibles sur le site internet de la douane :

- Le [BOD n° 7610](#) du 1^{er} décembre 2025 sur la déclaration en douane
- Les [manuels utilisateurs DELTA IE – Import et Export \(DTI\)](#)
- Le [BOD n° 7616](#) du 9 janvier 2026 relatif au Système automatisé d'exportation (le suivi de la sortie en France)
- Le [manuel utilisateur SDS \(DTI\)](#)
- Le [BOD n°7619](#) du 18 janvier 2026 sur la procédure de secours DELTA IE.

Les instructions actualisées sur la rectification et l'invalidation de la déclaration en douane seront diffusées courant février 2026.

En complément, la direction générale continue de diffuser, chaque semaine, une actualité douane.gouv, reprenant l'état de la bascule, le périmètre des futures livraisons correctives. La mise à jour en continu du journal des anomalies est également maintenue.